

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

MINISTERE DELEGUE AUX PME, A L'INNOVATION ET A L'ECONOMIE NUMERIQUE

COMMISSARIAT GENERAL A L'INVESTISSEMENT

Communiqué de presse

Communiqué de presse



Paris, le 3 juin 2013

Investissements d'avenir :

Lancement de l'appel à projets « services et contenus numériques innovants pour les apprentissages fondamentaux à l'Ecole » dans le secteur de l'e-Education

Vincent PEILLON, ministre de l'Education nationale, Fleur PELLERIN, ministre déléguée aux PME, à l'innovation et à l'économie numérique et Louis GALLOIS, commissaire général à l'investissement, annoncent aujourd'hui le lancement d'un appel à projets dans le cadre du développement des usages, services et contenus numériques innovants dans le champ éducatif.

Cet appel à projets «Services et contenus numériques innovants pour les apprentissages fondamentaux à l'Ecole» s'inscrit dans le cadre du soutien des investissements en faveur de l'innovation de procédé et d'organisation dans les services et contenus d'une part, et de la recherche et au développement (R&D) qui inspire les nouveaux usages du numérique d'autre part.

Dans une société où le numérique bouleverse les modes d'accès aux savoirs, les modes de travail et les rapports sociaux, l'Ecole doit être actrice des évolutions pour accompagner tous les élèves dans leurs apprentissages « avec le numérique », « par le numérique » et « au numérique ». Il ne s'agit pas seulement de mettre l'École à l'heure du numérique, mais plus encore de poursuivre les efforts déjà initiés et de se saisir du numérique pour refonder l'École.

Le développement généralisé du numérique est à même de faire évoluer et progresser l'efficacité de notre système éducatif dans la prise en charge des élèves, mais aussi dans son fonctionnement et son ouverture. Le numérique offre la possibilité d'adapter la formation aux parcours individuels, au niveau de connaissance et au rythme d'apprentissage de chacun, et cela en particulier dès l'école primaire et les premières années du collège. Cette formation enrichie permet ainsi la familiarisation des élèves avec le numérique, leur donnant une compétence clé pour s'insérer dans une société exploitant les technologies de l'information et de la communication de manière extensive.

Conformément aux priorités définies lors du lancement de la stratégie numérique par le ministre de l'éducation nationale en décembre 2012, cet appel à projets concerne tout

particulièrement les apprentissages fondamentaux dans l'enseignement primaire et dans leur articulation avec le début du collège (lire écrire, compter, apprendre une langue étrangère à caractère universel, utiliser les technologies de l'information et de la communication).

Au-delà de la mobilisation des enseignants, des chercheurs et des collectivités territoriales, l'entrée de l'École dans l'ère du numérique doit aussi être propice à l'essor d'une filière numérique française compétitive dans la création de contenus numériques et d'e-services pédagogiques de haute qualité technologique. Cet appel à projets s'inscrit donc dans une démarche collective d'innovation technologique, économique, sociale et pédagogique. Il constitue enfin une étape de la mise en œuvre de la feuille de route du numérique du Gouvernement, dont un des trois axes vise à faire du numérique une chance pour la jeunesse.

La gestion de cette action, pour laquelle une **quinzaine de projets** pourront être soutenus pour un **montant total indicatif d'aide de dix millions d'euros.** Elle est confiée au Fonds pour la société numérique (FSN) qui est géré par la Caisse des Dépôts, en son nom et pour le compte de l'État.

L'appel à projets sera clos le 30 septembre 2013 à 12h.

Pour télécharger l'appel à projets:

Consulter les résultats de l'appel à projet e-éducation n°2 des investissements d'avenir sur les sites cidessus

Contacts presse:

Service de presse du MEN : 01 55 55 30 10 Cabinet de Fleur PELLERIN : 01 53 18 41 00 Cabinet de Louis GALLOIS : 01 42 75 64 43 Caisse des Dépôts : 01 58 50 40 00



« Faire entrer l'École dans l'ère du numérique » : une des mesures clés du projet de loi pour la refondation de l'École

Présentée le 13 décembre 2012 par Vincent Peillon, la stratégie globale pour généraliser les usages du numérique éducatif vise à créer un service public du numérique éducatif et mettre en place une éducation au numérique, développer des ressources et services pédagogiques numériques accessibles à tous, former les personnels de l'éducation au et par le numérique, et accompagner le développement des usages pour un ancrage pérenne du numérique à l'École.

Elle est mise en œuvre en collaboration avec l'ensemble des représentants de la communauté éducative et des partenaires publics et privés, au niveau national comme local (enseignants, personnels d'encadrement, collectivités territoriales, éditeurs, industriels...).

